

A | SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2017

Marié(e)s M Célibataire C
Divorcé(e)/séparé(e) D Veuf(ve) V
Pacsé(e)s O

Date des changements en 2017

– Mariage X 2 0 1 7 Pacs x 2 0 1 7

N° fiscal de votre conjoint

Vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2017 B

– Divorce/séparation/rupture de Pacs Y 2 0 1 7

– Décès : déclarant 1 Z 2 0 1 7

déclarant 2 Z 2 0 1 7

Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire

1. Célibataire, divorcé(e), séparé(e), veuf(ve)

Vous viviez seul au 1^{er} janvier 2017 (ou au 31 décembre 2017 en cas de divorce/séparation/rupture de Pacs en 2017)

et vous avez un enfant :

- majeur non rattaché à votre foyer (ou mineur imposé en son nom propre)
- ou décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre.

Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années au cours desquelles vous viviez seul L

2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour invalidité d'au moins 40 % ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité inclusion (CMI) mention "invalidité" P

Votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint, décédé en 2017, remplissait ces conditions F

3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre

– Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf :

- vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1944) et vous remplissez ces conditions ;
- ou vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1944) et votre conjoint décédé bénéficiait de la demi-part supplémentaire ;
- ou votre conjoint décédé en 2017 bénéficiait de la demi-part supplémentaire W

– Vous êtes mariés ou liés par un Pacs : l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1944), remplit ces conditions S

– Vous avez une pension de veuve de guerre G

B | PARENT ISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé, séparé et, au 1^{er} janvier 2017 (ou au 31 décembre 2017 en cas de divorce/séparation/rupture de Pacs en 2017), vous viviez seul avec vos enfants ou des personnes invalides recueillies sous votre toit, cochez T

C | PERSONNES À CHARGE EN 2017

Enfants à charge

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans (nés du 1.1.1999 au 31.12.2017) ou handicapés quel que soit l'âge F

Année de naissance.....

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité G

Année de naissance.....

Renseignements sur vos enfants de 15 à 18 ans (nés du 1.1.1999 au 31.12.2002)

Nom, prénom

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

Nom, prénom

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

Enfants à charge en résidence alternée

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans (nés du 1.1.1999 au 31.12.2017) ou handicapés quel que soit l'âge H

Année de naissance.....

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité I

Année de naissance.....

Nom et adresse de l'autre parent

Renseignements sur vos enfants de 15 à 18 ans (nés du 1.1.1999 au 31.12.2002)

Nom, prénom

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

Nom, prénom

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

Autres personnes invalides vivant sous votre toit

Nombre de titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité R

Année de naissance.....

Nom, prénom, date et lieu de naissance

D | RATTACHEMENT EN 2017 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS

Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant J

Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants) N

Monsieur Madame

Nom, prénom

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

Monsieur Madame

Nom, prénom

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

INFORMATIONS

COORDONNÉES BANCAIRES

Joignez obligatoirement un relevé d'identité bancaire.

Vos coordonnées bancaires ne seront utilisées qu'à partir du 1^{er} janvier 2019 pour le paiement de votre impôt sur le revenu dans le cadre de la réforme du prélèvement à la source.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFIP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la DGFIP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

1 I TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS ET RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Revenus d'activité	1AJ	1BJ	1CJ	1DJ
Abattement forfaitaire <i>Assistants maternels/familiaux. Journalistes</i>	1GA	1HA	1IA	1JA
Autres revenus imposables <i>Préretraite, chômage</i>	1AP	1BP	1CP	1DP
Frais réels <i>Joignez la liste détaillée sur papier libre</i>	1AK	1BK	1CK	1DK
Demandeur d'emploi de plus d'un an	1AI <input type="checkbox"/> COCHEZ	1BI <input type="checkbox"/> COCHEZ	1CI <input type="checkbox"/> COCHEZ	1DI <input type="checkbox"/> COCHEZ
Revenus des associés et gérants <i>article 62 du CGI, agents généraux d'assurance, droits d'auteur</i>	1GB	1HB	1IB	1JB
Salaires perçus par les non-résidents. Salaires de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AF	1BF	1CF	1DF
Autres salaires imposables de source étrangère	1AG	1BG	1CG	1DG

PENSIONS, RETRAITES, RENTES

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Pensions, retraites, rentes	1AS	1BS	1CS	1DS
Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 %	1AT	1BT		
Pensions d'invalidité	1AZ	1BZ	1CZ	1DZ
Pensions alimentaires perçues	1AO	1BO	1CO	1DO
Pensions perçues par les non-résidents. Pensions de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AL	1BL	1CL	1DL
Autres pensions imposables de source étrangère	1AM	1BM	1CM	1DM

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

Montant perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance

	moins de 50 ans	de 50 à 59 ans	de 60 à 69 ans	à partir de 70 ans
Rentes <i>cas général</i>	1AW	1BW	1CW	1DW
Rentes perçues par les non-résidents. Rentes de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AR	1BR	1CR	1DR

2 I REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %	2DH
Autres produits de placement soumis à un prélèvement libératoire	2EE

REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT *ne le déduisez pas*

Revenus des actions et parts	2DC
Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA ou le PEA-PME	2FU
Produits des contrats d'assurance-vie d'une durée d'au moins 8 ans	2CH

REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT

Produits des contrats d'assurance-vie d'une durée inférieure à 8 ans et distributions	2TS
Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe	2TR
Intérêts des prêts participatifs et des minibons	2TT
Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe n'excédant pas 2 000 € taxables sur option à 24 %	2FA

AUTRES

Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR, 2FA déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible	2CG
Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR, 2TT déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible	2BH
Frais et charges déductibles	2CA
Crédits d'impôt sur valeurs étrangères	2AB
Crédit d'impôt égal au prélèvement forfaitaire non libératoire effectué en 2017	2CK

3 I PLUS-VALUES DE CESSIION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS

Plus-value <i>après application éventuelle de l'abattement pour durée de détention de droit commun</i>	3VG
Abattement pour durée de détention de droit commun	3SG
Moins-value 2017	3VH

4 I REVENUS FONCIERS *Location non meublée. Lignes 4BA, 4BB, 4BC, 4BD: report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044*

Micro foncier: recettes brutes sans abattement <i>n'excédant pas 15 000 €</i>	4BE
- dont recettes de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français	4BK

Nom du locataire et adresse

Revenus fonciers imposables	4BA
- dont revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français	4BL
Déficit imputable sur les revenus fonciers	4BB
Déficit imputable sur le revenu global	4BC
Déficits antérieurs non encore imputés	4BD

Vous ne percevez plus de revenus fonciers après le 31.12.2017	4BN <input type="checkbox"/> COCHEZ
Vous souscrivez une déclaration n° 2044 spéciale	4BZ <input type="checkbox"/> COCHEZ

6 I CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible calculée sur les revenus du patrimoine	6DE	<input type="text"/>
		1 ^{ER} ENFANT
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs : <i>décision de justice définitive avant 2006</i>	6GI	<input type="text"/>
Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs	6EL	<input type="text"/>
		2 ^E ENFANT
Autres pensions alimentaires versées (<i>enfants mineurs, ascendants,...</i>) sur décision de justice définitive avant 2006	6GP	<input type="text"/>
Autres pensions alimentaires versées (<i>enfants mineurs, ascendants,...</i>)	6GU	<input type="text"/>
<i>Nom et adresse des bénéficiaires</i>		
<input type="text"/>		
Déductions prévues par les articles 156,II et 156 bis du code général des impôts	6DD	<input type="text"/>
<i>Nature des déductions</i>		
<input type="text"/>		

ÉPARGNE RETRAITE: PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERS. À CHARGE
Cotisations PERP, PRÉFON, COREM, CGOS et produits assimilés	6RS <input type="text"/>	6RT <input type="text"/>	6RU <input type="text"/>
Plafond de déduction	6PS <input type="text"/>	6PT <input type="text"/>	6PU <input type="text"/>
Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint			6QR <input type="checkbox"/>
Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2017 après avoir résidé à l'étranger pendant les 3 années précédentes			6QW <input type="checkbox"/>
Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats « Madelin » et versements exonérés sur un PERCO	6QS <input type="text"/>	6QT <input type="text"/>	6QU <input type="text"/>

7 I RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Vous trouverez les réductions et crédits d'impôt sur le formulaire n° 2042 RICI, disponible également sur impots.gouv.fr

8 I DIVERS

Non-résidents :

- retenue à la source prélevée en France <i>Joignez l'annexe n° 2041 E.</i>	8TA	<input type="text"/>
- revenus de source française et étrangère retenus pour le calcul du taux moyen <i>Report de la déclaration n° 2041 TM</i>	8TM	<input type="text"/>
Revenus de source étrangère imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt étranger :		
- impôt payé à l'étranger sur revenus de capitaux mobiliers et plus-values	8VL	<input type="text"/>
	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2
- impôt payé à l'étranger sur autres revenus	8VM <input type="text"/>	8WM <input type="text"/>
		PERS. À CHARGE
Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif <i>autres que les salaires et pensions</i>	8TI	<input type="text"/>
Revenus de source étrangère imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français	8TK	<input type="text"/>
Plus-values en report d'imposition non expiré	8UT	<input type="text"/>
Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif <i>organismes internationaux, missions diplomatiques ou consulaires</i>	8FV	<input type="checkbox"/>
Contrats d'assurance-vie souscrits à l'étranger <i>Joignez la liste des contrats</i>	8TT	<input type="checkbox"/>
Comptes ouverts, utilisés ou clos à l'étranger <i>Joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre</i>	8UU	<input type="checkbox"/>

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS à imposer suivant le système du quotient

Montant total des revenus à imposer <i>n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration</i>	ØXX	<input type="text"/>
---	-----	----------------------

Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéfices agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un organisme de gestion agréé.

<input type="text"/>

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Les soussignés

Domiciliés à

Attestent avoir hébergé

À leur domicile depuis le

 jusqu'à ce jour ou jusqu'au

Fait à

Signature

le

JOIGNEZ OBLIGATOIREMENT LA COPIE DU DERNIER AVIS DE TAXE D'HABITATION, DE TAXE FONCIÈRE OU DU CONTRAT DE BAIL DE LA PERSONNE QUI VOUS HÉBERGE.

L'article 441-7 du code pénal sanctionne d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende toute personne ayant établi une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

SI VOUS DÉPOSEZ UNE DÉCLARATION DE REVENUS **POUR LA PREMIÈRE FOIS** COMPLÉTEZ CE FORMULAIRE ET **FOURNISSEZ LES DOCUMENTS INDIQUÉS**

SI VOUS ÊTES LOCATAIRE OU COLOCATAIRE

> Copie du contrat de bail de votre logement au 31 décembre 2017

SI VOUS ÊTES HÉBERGÉ À TITRE GRATUIT

> Copie du dernier avis de taxe d'habitation, de taxe foncière ou du contrat de bail de la personne qui vous hébergeait au 31 décembre 2017

> Attestation d'hébergement (voir au verso) signée par la personne qui vous hébergeait au 31 décembre 2017

SI VOUS RÉSIDEZ DANS UN HÔTEL

> Attestation d'occupation d'une chambre d'hôtel délivrée par le gérant de l'hôtel où vous résidiez au 31 décembre 2017

SI VOUS ÊTES HÉBERGÉ DANS UN FOYER

> Attestation délivrée par le foyer qui vous hébergeait au 31 décembre 2017

SI VOUS ÊTES DOMICILÉ AUPRÈS D'UN CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE OU D'UN ORGANISME AGRÉÉ À CET EFFET

> Attestation d'élection de domicile en cours de validité au 31 décembre 2017

SI VOUS ÉTIEZ RATTACHÉ JUSQU'À MAINTENANT AU FOYER FISCAL DE VOS PARENTS

Nom et prénoms des parents

Adresse des parents

CES ÉLÉMENTS SONT INDISPENSABLES AU TRAITEMENT DE VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS.

SANS RÉPONSE DE VOTRE PART, VOTRE DÉCLARATION NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.

VOUS NE RECEVREZ DONC PAS D'AVIS D'IMPOSITION OU DE NON IMPOSITION.